



**COOPÉRER  
SANS  
FRONTIÈRES**

## **L'UNION BENELUX EST UNE COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE ENTRE LA BELGIQUE, LES PAYS-BAS ET LE LUXEMBOURG**

**En 2025, le Luxembourg assure la présidence  
du Comité de Ministres du Benelux.**

### **BRÈVE HISTOIRE DU BENELUX**

C'est durant la Seconde Guerre mondiale que les gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois décidèrent de coopérer étroitement. Le Benelux démarra en 1944 sous la forme d'une union douanière. C'est ainsi que les trois partenaires prirent l'initiative des toutes premières démarches vers l'intégration européenne. En 1958, l'union douanière entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg déboucha sur le Traité instituant l'Union économique Benelux, qui impliquait un élargissement et un approfondissement de la coopération économique aboutissant à un marché intérieur avec libre-circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

Le 17 juin 2008, un nouveau Traité Benelux a été signé. La coopération se concentrera sur trois thèmes principaux : le marché intérieur et l'union économique, le développement durable, la justice et les affaires intérieures.

### **DONNÉES ÉCONOMIQUE**

Le Benelux est une région économique florissante : 10,2% du PIB 27 de l'UE y est produit sur 1,7 % de la superficie de l'UE regroupant 6,7 % de sa population.





**30,2 MILLION D'HABITANTS**



### **THÈMES CLÉS DE LA COOPÉRATION**



### **POURQUOI L'UNION BENELUX ?**

-  L'Union Benelux réalise des projets ayant un impact positif pour les citoyens, les entrepreneurs et les autorités.
-  La croissance économique est stimulée grâce à la suppression des barrières.
-  Une coopération plus étroite permet une approche efficace de la sécurité.
-  L'Union Benelux est un laboratoire pour l'Union européenne.

**Consultez notre site**



[www.benelux.int](http://www.benelux.int)

**le Benelux en 3 minutes**



[@beneluxunion](https://twitter.com/beneluxunion)

